



Taux variable, la banque ne baisse pas les taux

Par **marko34**, le **15/12/2009** à **12:02**

Bonjour, rnrnJ'ai contracté un prêt à taux variable en décembre 2004, à l'époque 3,25% capé +2 -2. D'après le contrat, il est basé sur l'euribor 12 mois en date du premier jour du trimestre civil précédant la date de signature + 1,25%. Donc si j'ai bien compris, au 1er octobre 2009 soit 1,237. rnrnLe 10 décembre, j'ai demandé mon plan d'amortissement et il est toujours à 5,25 au lieu de 2,5....rnrnMerci de m'indiquer quoi faire car j'avoue ne pas trop connaître les actions à entreprendre.rnrnCordialement

Par **Patricia**, le **15/12/2009** à **20:54**

Bonsoir, rnrnIl me semble que vous confondez taux variable et taux d'intérêt. rnrnLe taux EURIBOR est le taux d'intérêt court-terme échangé entre les principales banques. rnrnIl sert également d'indice pour le calcul de crédits immobiliers à taux variable. rnrnPrenez rendez-vous avec un des conseillers financiers à l'agence bancaire où vous avez souscrit ce prêt pour demander une renégociation. rnrnPour simplifier..., lisez ce lien du site de l'ACABE qui est très explicite. rnrnVous aurez les renseignements nécessaires. rnrn<http://www.acabe.fr/pre-taux-variable.htm> rnrnP.S. : La crise financière peut être la principale cause de cette constante à 5,25....